Département VENDÉE Arrondissement Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Commune de SOULLANS

Séance du 22 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation du conseil : 15 avril 2025

Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 avril à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

<u>Présents</u>: MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. - MM. GUILBAUD L-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D. - BLANDINEAU M - Mmes BRILLET L., CHEVRIER B., ROUXEL M., MM TESSIER P., LIAIGRE T., Mmes MARTINEAU C., BAUDRY K., M. HERCBERG F. - Mme JAUFFRIT L.

Absents: Mmes BERTAUD M-F. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J., PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. CROCHET B., ROUSSET C. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F.

MM. RELET J-M., BERTHOMÉ F., Mmes DILLET S., JOLLY F.,

Secrétaire : Mme BAUDRY K.

<u>2025.44 - Convention ESNOV n°2025/14 : Nettoyage, débroussaillage des fossés et bassins d'orage</u>

Monsieur le Maire présente l'offre de service d'ESNOV Chantiers (Nature et Environnement), 8 rue de la Poctière 85300 Challans, qui propose d'effectuer le nettoyage, débroussaillage des fossés et bassins d'orage avec enlèvement des déchets :

- Lotissement des Tilleuls.
- Lotissement des Iris Chemin du Chai rue du Sancy
- Evacuation des déchets sur site de la collectivité si besoin

Soit un total de 3 jours d'intervention.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité fait appel à cet organisme d'insertion depuis plusieurs années. Il est proposé une convention pour une prestation de 3 jours. Le coût global s'élève à 2 070 euros (deux mille soixante-dix euros) (690,00 €/jours x 3 jours).

.../...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'APPROUVER la convention n°2025/14 à intervenir avec ESNOV,
- DE DIRE que les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au budget principal,

• D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE:

POUR: 22

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits, Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROUILLÉ